

Plan de défense des intérêts en Alberta

Le plan de défense des intérêts en Alberta pour l'année a été établi en fonction des questions importantes pour nos membres. Nous tenons compte des préoccupations de nos membres tout en gardant en tête les nouveaux enjeux qui émergent dans la province.

Système de santé de l'Alberta

Avec l'évolution d'Alberta Health Services vers une structure décentralisée et l'instauration d'un système mixte de services de santé publics et privés, les répercussions pour les orthophonistes et les audiologistes ne cessent d'évoluer. OAC suivra activement ces changements, tiendra ses membres informés, continuera de mettre en valeur la diversité des milieux de pratique de nos professions et défendra les intérêts de ses membres afin que leurs points de vue soient pris en compte dans la mise en œuvre de ces changements relatifs aux soins de santé.



Services globaux et mécanismes de financement accrus

OAC plaidera en faveur d'un financement robuste et de systèmes de soutien complets afin d'assurer aux enfants de l'Alberta un accès ininterrompu aux services de santé de la communication. Cela comprend le maintien et le renforcement de programmes tels que le Program Unit Funding (PUF) et le Family Support for Children with Disabilities (FSCD), tout en préconisant des services globaux qui répondent efficacement à tous les besoins en matière de communication.

Maintien en poste et recrutement

OAC continuera de s'occuper des développements provinciaux et fédéraux en ce qui concerne les effectifs du milieu de la santé, en mettant l'accent sur les défis systémiques qui touchent les orthophonistes et les audiologistes. Les activités de défense des intérêts mettront en évidence les tendances et les enjeux qui contribuent aux pénuries de main-d'œuvre, en veillant à ce que les efforts de maintien en poste et de recrutement soutiennent efficacement nos professions.



Accès équitable

OAC plaidera en faveur d'un accès équitable aux services d'orthophonie et d'audiologie à toutes les étapes de la vie. Cela implique notamment de collaborer avec les décideurs afin de lever les obstacles qui limitent l'accès à ces services et de veiller à ce que les services essentiels fournis par nos membres soient accessibles à tous. OAC militera également en faveur d'une couverture publique élargie pour les services d'audiologie destinés aux Albertains et Albertaines sans assurance, en particulier les enfants de plus de six ans et les personnes âgées.

